



-Direction de l'aménagement et développement économique-

DECISION DU PRESIDENT N°dP.2021.013

Projet de microcentrale hydroélectrique sur la commune de Bougival

LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 et suivants, L.181-1 et suivants, L.211-1 et suivants, L.214-1 et suivants et R.214-1 et suivants ;
- Vu l'avis favorable de la D.R.A.C Ile de France, unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Yvelines en date du 4 mars 2020 ;
- Vu l'avis favorable de la direction départementale des territoires en date du 30 avril 2020 ;
- Vu l'avis favorable de l'agence régionale de santé d'Ile de France, délégation territoriale des Yvelines en date du 6 mars 2020 ;
- Vu l'avis favorable de la direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C) d'Ile de France en date du 12 mai 2020 ;
- Vu l'avis favorable de l'agence française de la biodiversité émis le 28 octobre 2020 ;
- Vu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale d'Ile de France en date du 11 décembre 2020 ;
- Vu l'étude d'impact et les autres pièces du dossier ;
- Vu le rapport de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France, service police de l'eau, daté du 29 janvier 2021 ;
- Vu l'ordonnance du tribunal administratif de Versailles N° E21000006/78 en date du 5 février 2021, désignant un commissaire enquêteur pour diligenter l'enquête publique sur ce dossier ;

Contexte

Une enquête publique portant sur le projet de microcentrale hydroélectrique sur la commune de Bougival a été ouverte du lundi 29 mars 2021 au vendredi 30 avril 2021.

Le projet hydroélectrique de Bougival est un projet hydroélectrique de basse chute implanté sur le Domaine Public Fluvial dans l'écluse désaffectée de Bougival. Afin de valoriser le potentiel hydroélectrique de ce site Voies Navigables de France (VNF), gestionnaire du site, a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en juillet 2016 pour trouver un partenaire pouvant l'accompagner pour développer un projet hydroélectrique sur ce site. La procédure de mise en concurrence a été remportée par TOTAL QUADRAN et a abouti à la signature d'une convention de partenariat en novembre 2016 entre VNF et JMB HYDRO (filiale de TOTAL QUADRAN dédié au développement de projets hydroélectriques).

Le projet hydroélectrique porté par la société CH BOUGIVAL consiste à turbiner les eaux de la Seine au niveau d'une écluse désaffectée sur la commune de Bougival. Deux turbines VLH, seront ainsi positionnées dans l'ancienne écluse. Les eaux seront restituées à la Seine à l'aval immédiat, sans

création d'un nouveau secteur court-circuité.

Le fonctionnement du projet d'aménagement hydroélectrique de Bougival – fonctionnement au fil de l'eau, préservation de la continuité écologique et des espaces naturels, non-dégradation de la qualité des eaux, débit réservé en cohérence avec le milieu, construction en accord avec les principes de préservation du milieu – est en cohérence avec les recommandations du SDAGE Seine Normandie 2010-2015 et la DCE.

Ce projet innovant participera à la production d'énergie renouvelable sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Le Président décide :

- 1) *De donner un avis favorable au projet de microcentrale hydroélectrique de Bougival ;*
